

CGV-080927

UNIVERSITÉ DE MONCTON

197^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 27 septembre 2008

de 10 h 45 à 14 h 20

Salle PSL600 Pavillon Simon-Larouche

Campus d'Edmundston

PRÉSENCES

Pauline Banville-Pérusse	Nord-Ouest	Ivan Robichaud	Nord-Est
Lise Bastarache	Extérieur du NB (Candiac)	Tina Robichaud	Étudiante (Moncton)
Michèle L. Caron	Professeure (Moncton)	Pauline Roy	Nord-Est
Jeannot Castonguay, président	Nord-Ouest	Gabrielle Vienneau	Étudiante (Edmundston)
Léandre Cormier	Sud-Est	<u>Invités et invitées</u>	
Annie C. Daneault	Nord-Ouest	Paul Albert, vice-recteur	Edmundston
Conrad Ferguson	Extérieur des régions	Darlene Alexis, secrétaire générale, Université Quisqueya (Haïti)	
Jean-Guy Finn	Extérieur des régions	Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications	Moncton
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M	Neil Boucher, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Pierrette Fortin	Professeure (Edmundston)	Lynne Castonguay, secrétaire générale (SG)	U de M
Daniel Héту	Professeur (Shippagan)	Nassir El-Jabi, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Patrick Jeune	Étudiant (Shippagan)	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Gilda Landry	Nord-Est	Jocelyne Roy-Vienneau, vice-rectrice	Shippagan
Vaughne Madden	Atlantique (NE)		
Roseline Paulin	Association des anciens anciennes et amis (Shippagan)		
Gaston Poitras	Extérieur des régions		

ABSENCES MOTIVÉES : Georges Arsenault, Louis R. Comeau, Liette Dumas-Sluyter, Hermel Landry, Louis Léger, André G. Richard et Mario Thériault

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE	4
2.	ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES	4
3.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
4.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.	4
6.	CORRESPONDANCE	4
7.	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CGV-080614, CGV-080704 ET CGV-080711 ...	4
8.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CGV)	5
	8.1 CGV-080614 (réunion régulière)	5
	8.1.1 Demande de la FÉÉCUM (dossier de M. Blanchard)	5
	8.1.2 Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants	5
	8.1.3 Ratification des conventions collectives	5
	8.2 CGV-080704 (réunion extraordinaire)	5
	8.3 CGV-080711 (réunion extraordinaire)	5
9.	RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	5
10.	OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION	6
11.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-080827	6
12.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CEX)	6
	12.1 (5.3) Régime de retraite	6
	12.2 (5.4) Dossier de la FÉÉCUM, Michel Blanchard et autres	6
	12.3 (7) Rapport des ressources humaines	6
	12.4 (9.3) Comité de gouvernance : nominations	7
13.	COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK	7
14.	SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-080822	8
15.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-080609	8
16.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)	8
	16.1 Traduction	8
	16.2 Création du Baccalauréat en administration des affaires - concentration en gestion internationale (régime coopératif)	11
	16.3 Création des programmes de gestion des services de santé	12
17.	RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE	12
	17.1 Nominations	12
	17.1.1 Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure	12
	17.1.2 Comité de placement	13
	17.1.3 Comité de vérification	13
	17.2 Politique d'assiduité des membres du Conseil des gouverneurs	13
18.	RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE	13
19.	RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	13
20.	RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT	13
21.	RAPPORT SUR LES INSCRIPTIONS	14

22.	AFFAIRES NOUVELLES	14
22.1	Eau en bouteille	14
22.2	Levée de fonds	14
23.	PROCHAINE RÉUNION	14
24.	CLÔTURE	14
25.	HUIS CLOS	14
	DOCUMENTS	15
	Document A : Ordre du jour adopté	A(1)
	Document B : Rapport du recteur et vice-chancelier	B(1-13)
	Document C : Objectifs de l'Équipe de direction	C(1-23)
	Document D : Mise au point du recteur et vice-chancelier concernant le plan d'action du gouvernement pour l'éducation postsecondaire	D(1-5)
	Document E : Procès-verbal CCJ-080609	E(1-6)
	Document F : Nominations	F(1-5)
	Document G : Politique d'assiduité des membres du Conseil des gouverneurs	G(1-2)
	Document H : Rapport sur les inscriptions	H(1-12)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

1. OUVERTURE

10 h 45 : le président souhaite la bienvenue aux membres et déclare la réunion ouverte. Il donne la liste des personnes excusées. Il s'agit de la 197^e séance du Conseil des gouverneurs.

2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Le président souhaite la bienvenue à madame Roseline Paulin, représentante des anciens, anciennes et amis du Campus de Shippagan.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Modifications :

- ▶ Au point 12.4, dans la colonne « Responsable », il faut lire J. Castonguay au lieu de J.-G. Finn
- ▶ Affaires nouvelles : Ajout du point 22.1 : Eau en bouteille
- ▶ Ajout du point 25 : Huis clos avec les membres du Conseil des gouverneurs seulement

R : 01-CGV-080927

Gaston Poitras, appuyé par Léandre Cormier, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel que modifié. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

6. CORRESPONDANCE

Aucune.

7. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CGV-080614, CGV-080704 ET CGV-080711**R : 02-CGV-080927**

Ivan Robichaud, appuyé par Léandre Cormier, propose :

« Que les procès-verbaux CGV-080614 (réunion régulière), CGV-080704 (réunion extraordinaire) et CGV-080711 (réunion extraordinaire) soient adoptés tels que présentés. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

8. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CGV)

8.1 CGV-080614 (réunion régulière)

8.1.1 Demande de la FÉÉCUM (dossier de M. Blanchard)

Le recteur et vice-chancelier rappelle que monsieur Blanchard doit donner son consentement afin que la procédure soit complète pour lever l'injonction pesant à son endroit. La conseillère juridique a tenté à plusieurs reprises de communiquer par téléphone avec monsieur Blanchard. Il n'a pas encore rencontré son conseiller juridique même s'il avait indiqué qu'il le ferait avant le 15 septembre 2008.

8.1.2 Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants

À la réunion du Sénat académique du 22 août 2008, les sénatrices et les sénateurs n'ont pas été en mesure de discuter du point faute de temps. Une réunion extraordinaire du Sénat académique ayant ce point à l'ordre du jour a eu lieu le 9 septembre 2008 par vidéoconférence. Malgré le souhait des sénatrices et des sénateurs d'avancer dans ce dossier, la réunion a été interrompue par une alarme à feu. Le point sera traité à la prochaine réunion du Sénat académique le 31 octobre prochain.

8.1.3 Ratification des conventions collectives

Le recteur et vice-chancelier explique que les conventions collectives de l'Association des bibliothécaires, des professeures et des professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM), de l'Association des bibliothécaires, des professeures et des professeurs de l'Université de Moncton - Campus d'Edmundston (ABPPUMCE) et de l'Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton - Campus de Shippagan (APPUMCS) ont été ratifiées au cours des mois de juin et juillet 2008.

8.2 CGV-080704 (réunion extraordinaire)

La présidente de l'ABPPUM tient à faire une mise au point concernant l'organisation de sessions afin d'améliorer le climat de travail entre l'ABPPUM et les membres de la très haute administration. Elle explique que cette proposition a été faite dans le but d'assainir les relations qui ont été parfois tendues lors de la période des négociations. Le recteur et vice-chancelier note que la présentation de la présidente est faite sur un ton différent et, que, en effet, l'objectif visé est noble. Le président du Conseil des gouverneurs estime que, si nécessaire, les parties devraient trouver les moyens qui permettront de travailler dans un climat de travail intéressant.

8.3 CGV-080711 (réunion extraordinaire)

Aucun suivi nécessaire.

9. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Voir le Document B, p. 1-13

Le recteur et vice-chancelier présente son rapport qui porte sur les points suivants : a) dossiers prioritaires (Le Plan d'action du gouvernement - réforme du postsecondaire; la rentrée universitaire : les chiffres officiels, les étudiantes et étudiants internationaux (avec permis d'études), les sources des diminutions, les réadmissions; les relations de travail; les plans de pension et la retraite obligatoire; les objectifs de l'Équipe de direction; les infrastructures; la vie académique : l'évaluation des programmes, la formation et la recherche, l'appui à la réussite universitaire; b) la recherche, les publications, la création, le rayonnement de l'Université et le service à la collectivité.

R : 03-CGV-080927

Gaston Poitras, appuyé par Lise Bastarache, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du recteur et vice-chancelier. »

10. OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Voir le Document C, p. 1-23

À l'aide de diapositives électroniques, le recteur et vice-chancelier présente les objectifs triennaux (2007-2010) de l'Équipe de direction, année universitaire 2008-2009. Quatre grands thèmes sont identifiés : 1) Étudiants et étudiantes au coeur des activités universitaires; 2) Environnement universitaire; 3) Relations universitaires; 4) Administration universitaire et gestion institutionnelle. L'Équipe de direction a identifié 17 objectifs et de nombreux moyens d'action.

Un gouverneur demande si ce document est exigé par le gouvernement provincial. Le recteur et vice-chancelier indique qu'il n'y a aucune demande des différents ordres du gouvernement, mais que dans le plan d'action du gouvernement provincial pour la réforme de l'éducation postsecondaire, on fait référence au dépôt d'un plan stratégique quinquennal.

Un gouverneur souligne la qualité du document et remercie l'Équipe de direction. À son tour, le recteur et vice-chancelier remercie son équipe pour la réflexion entourant le document.

R : 04-CGV-070929

Léandre Cormier, appuyé par Pauline Banville-Pérusse, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les objectifs triennaux 2008-2011 de l'Équipe de direction de l'Université de Moncton, année universitaire 2008-2009. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

11. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-080827

R : 05-CGV-080927

Conrad Ferguson, appuyé par Annie C. Daneault, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal du Comité exécutif CEX-080827. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CEX)**12.1 Régime de retraite**

Ce point a été traité dans le rapport du recteur et vice-chancelier.

12.2 Dossier de la FÉÉCUM, Michel Blanchard et autres

Ce point a été traité dans le suivi du procès-verbal CGV-080614.

12.3 Rapport des ressources humaines

Il s'agit de nominations faites par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines. Les mandats des personnes nommées ont commencé le 1^{er} juillet 2008.

12.4 Comité de gouvernance : nominations

R : 06-CGV-080927

Lise Bastarache, appuyée par Annie C. Daneault, propose :

*« Que **André G. Richard** soit nommé membre du Comité de gouvernance pour un mandat de trois ans. »*

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

R : 07-CGV-080927

Conrad Ferguson, appuyé par Gaston Poitras, propose :

*« Que **Pauline Roy** soit nommée membre du Comité de gouvernance pour un mandat de trois ans. »*

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

13. **COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Voir le Document D, p. 1-5

L'absence d'une proposition concernant le démantèlement partiel de l'Université de Moncton et la confirmation de la mission de l'Université de Moncton sont deux facteurs clefs dans le rapport final du gouvernement provincial portant sur la réforme de l'éducation postsecondaire. Malgré ces facteurs importants, il attire aussi l'attention des membres sur les distinctions entre le rapport du Groupe de travail et le Plan d'action du gouvernement provincial. Il indique que l'Université de Moncton est interpellée par rapport à la question de la dualité linguistique, celle du rapprochement entre l'Université de Moncton et les collèges communautaires ainsi que celle relative aux transferts des crédits entre les institutions postsecondaires.

Plusieurs éléments du plan d'action ont laissé les gens perplexes. Par exemple, les mesures liées à l'endettement des étudiantes et des étudiants sont à court terme alors qu'il était prévu que les étudiantes et étudiants étaient au coeur d'une réforme à long terme. De plus, le plan d'action ne dit pas clairement si l'examen de la duplication des programmes universitaires est réservé uniquement aux institutions universitaires anglophones. Vu le silence du gouvernement vis-à-vis le principe de la dualité linguistique, l'Université de Moncton ne peut prendre pour acquis que ses programmes francophones seront automatiquement protégés. Enfin, certaines mesures semblent irréalistes en tenant compte du financement annoncé.

La plan d'action propose l'établissement de plusieurs structures, conseils et comités. Certains membres ne comprennent pas la pertinence de ceux-ci. Par ailleurs, la création de ces instances entraînera-t-elle une remise en question de la raison d'être du principe de la dualité linguistique. Si ces instances héritent ou s'arrogent des droits et des pouvoirs dont la jouissance exclusive appartient aux universités selon la loi, il risque fort d'y avoir une violation sérieuse du principe de la dualité linguistique entre autres. En revanche, si ces instances sont créées et sont consultatives et collaboratives, l'Université de Moncton doit jouer un rôle clef et y trouver son compte. Les nouvelles instances devront respecter le concept de la dualité linguistique et elle ne pourront usurper les privilèges réservés aux institutions d'enseignement tels que définis par le droit canadien. L'Université de Moncton ne doit pas être marginalisée dans cette réforme.

Certains gouverneurs se demandent si l'autonomie universitaire est en jeu en raison de certaines mesures proposées dans le plan d'action du gouvernement, notamment l'exigence que chaque établissement compare chaque année devant l'Assemblée législative. De plus, on note que la province du Nouveau-Brunswick étudie un projet de loi portant sur l'accès à l'information qui obligerait les universités à fournir des renseignements qui ont toujours été, jusqu'à ce jour, considérés confidentiels.

Le Conseil des gouverneurs souhaite entériner les propos du recteur et vice-chancelier dans sa lettre du 3 juillet 2008 adressée à l'honorable Shawn Graham, premier ministre du Nouveau-Brunswick.

13. COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK (suite)

R : 08-CGV-080927

Michèle L. Caron, appuyée par Tina Robichaud, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs, réuni le 27 septembre 2008, entérine les propos énoncés dans la lettre du recteur et vice-chancelier à l'honorable Shawn Graham, premier ministre du Nouveau-Brunswick en date du 3 juillet 2008 concernant le Plan d'action du gouvernement pour l'éducation postsecondaire et plus spécifiquement sur l'énoncé de principe retrouvé à la page 2 de cette lettre portant sur la dualité linguistique et que le premier ministre en soit informé. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

Dîner de 12 h 40 à 13 h 12

14. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-080822

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche attire l'attention des membres au point 13.1 dans les affaires découlant du procès-verbal du Comité conjoint de la planification. Il explique que la résolution R : 19-SAC-080822 diffère de la résolution R : 04-CCJ-080609 du Comité conjoint de la planification.

Le président rappelle que le Sénat académique n'a pas un pouvoir de recommandation auprès du Conseil des gouverneurs.

15. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-080609

Voir le Document E, p. 1-6

R : 09-CGV-080927

Gaston Poitras, appuyé par Conrad Ferguson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CCJ-080609. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

16. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)

16.1 Traduction

Quatre programmes de traduction ont fait l'objet d'une évaluation par madame Zélie Guével de l'Université Laval. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique l'importance des programmes en traduction en milieu minoritaire. Il souligne cependant le manque de rétention des étudiantes et des étudiants dans ce domaine. Malgré ceci, dans l'ensemble, les programmes de traduction se comparent avantageusement aux programmes semblables offerts dans d'autres universités canadiennes.

Une gouverneure, diplômée d'un des programmes en traduction à l'Université de Moncton, indique que ceux-ci sont bien rodés et que les ressources professorales sont bonnes. Par ailleurs, une gouverneure rappelle que la recommandation 4 du Comité conjoint de la planification favorise l'embauche de chargées et chargés de cours alors que celle du Sénat académique prévoit l'embauche d'une professeure ou d'un professeur.

16.1 **Traduction** (suite)

Une discussion s'ensuit sur la recommandation 4. Le recteur et vice-chancelier indique que l'on ne peut ajouter aveuglement des postes dans les corps professoraux sans faire les analyses financières nécessaires. Il rappelle que l'Université de Moncton doit exercer une prudence financière.

R : 10-CGV-080927

Pauline Roy, appuyée par Pauline Banville-Pérusse, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les recommandations suivantes à la suite de l'évaluation externe des programmes de Baccalauréat spécialisé régulier, de Baccalauréat spécialisé avec option « coop », de Baccalauréat spécialisé, programme accéléré et de la Mineure en traduction.

RECOMMANDATION 1

Que la Faculté maintienne ses trois programmes de baccalauréat en traduction (B.T.-régulier; B.T.-programme accéléré; B.T.-régime coopératif) et procède aux modifications proposées par l'évaluatrice externe et jugées pertinentes pour l'amélioration de ces programmes et que ces modifications soient faites en tenant compte du cadre de la reconfiguration des programmes.

RECOMMANDATION 2

Que le programme de mineure en traduction soit aboli et que la Faculté entreprenne les démarches nécessaires auprès des instances afin de donner suite à cette recommandation.

RECOMMANDATION 3

Que le Département, en procédant aux modifications dans ses programmes de traduction, ainsi que le suggère l'évaluatrice externe :

- 1. fasse les changements jugés pertinents à certains cours de traduction déjà identifiés par l'évaluatrice;*
- 2. donne davantage de flexibilité à ses programmes de baccalauréat en traduction en assurant une offre supplémentaire de cours à option;*
- 3. précise davantage le contenu de la liste des cours à option à l'extérieur du champ de la traduction;*
- 4. entreprenne des discussions avec les instances concernées (Bureau de l'enseignement coopératif et Service des finances) afin de retarder le moment d'admission au programme coopératif pour les étudiantes et les étudiants inscrits à ce programme, à moins que les modifications adoptées suite à la reconfiguration des programmes viennent pallier les inconvénients de la situation actuelle.*

RECOMMANDATION 4

Que le Département et la Faculté examinent sérieusement la possibilité de faire appel à des chargées ou chargés de cours du milieu afin d'offrir plus de flexibilité dans l'offre de cours aux étudiantes et aux étudiants avant de proposer l'ajout d'une ressource professorale au sein du département.

16.1 **Traduction** (suite)**R : 10-CGV-080927** (suite)**RECOMMANDATION 5**

Que le Département et la Faculté examinent la faisabilité de certains développements aux premier et deuxième cycles sous la forme de partenariats avec d'autres instances ou unités, ainsi que le recommande l'évaluatrice externe.

RECOMMANDATION 6

Que le Département, en collaboration avec le Bureau de liaison et les autres instances appropriées dans le cas du Baccalauréat spécialisé, programme accéléré, élabore un plan d'action à court et à moyen termes visant la visibilité et le recrutement en vue d'une consolidation et d'un accroissement du nombre d'étudiantes et d'étudiants dans les trois programmes de baccalauréat en traduction, ainsi que le recommande l'évaluatrice externe.

RECOMMANDATION 7

Que la Faculté et le Département mettent sur pied un comité d'étude afin d'examiner le faible taux de diplomation en regard du nombre d'inscriptions et de faire rapport au VRER au plus tard le 1^{er} janvier 2009. »

Amendement**R : 11-CGV-080927**

Ivan Robichaud, appuyé par Michèle L. Caron, propose :

« Que la recommandation 4 soit retirée. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

La résolution R : 10-CGV-080927 se lira comme suit :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les recommandations suivantes à la suite de l'évaluation externe des programmes de Baccalauréat spécialisé régulier, de Baccalauréat spécialisé avec option « coop », de Baccalauréat spécialisé, programme accéléré et de la Mineure en traduction.

RECOMMANDATION 1

Que la Faculté maintienne ses trois programmes de baccalauréat en traduction (B.T.-régulier; B.T.-programme accéléré; B.T.-régime coopératif) et procède aux modifications proposées par l'évaluatrice externe et jugées pertinentes pour l'amélioration de ces programmes et que ces modifications soient faites en tenant compte du cadre de la reconfiguration des programmes.

RECOMMANDATION 2

Que le programme de mineure en traduction soit aboli et que la Faculté entreprenne les démarches nécessaires auprès des instances afin de donner suite à cette recommandation.

16.1 **Traduction** (suite)**RECOMMANDATION 3**

Que le Département, en procédant aux modifications dans ses programmes de traduction, ainsi que le suggère l'évaluatrice externe :

1. fasse les changements jugés pertinents à certains cours de traduction déjà identifiés par l'évaluatrice;
2. donne davantage de flexibilité à ses programmes de baccalauréat en traduction en assurant une offre supplémentaire de cours à option;
3. précise davantage le contenu de la liste des cours à option à l'extérieur du champ de la traduction;
4. entreprenne des discussions avec les instances concernées (Bureau de l'enseignement coopératif et Service des finances) afin de retarder le moment d'admission au programme coopératif pour les étudiantes et les étudiants inscrits à ce programme, à moins que les modifications adoptées suite à la reconfiguration des programmes viennent pallier les inconvénients de la situation actuelle.

RECOMMANDATION 4

Que le Département et la Faculté examinent la faisabilité de certains développements aux premier et deuxième cycles sous la forme de partenariats avec d'autres instances ou unités, ainsi que le recommande l'évaluatrice externe.

RECOMMANDATION 5

Que le Département, en collaboration avec le Bureau de liaison et les autres instances appropriées dans le cas du Baccalauréat spécialisé, programme accéléré, élabore un plan d'action à court et à moyen termes visant la visibilité et le recrutement en vue d'une consolidation et d'un accroissement du nombre d'étudiantes et d'étudiants dans les trois programmes de baccalauréat en traduction, ainsi que le recommande l'évaluatrice externe.

RECOMMANDATION 6

Que la Faculté et le Département mettent sur pied un comité d'étude afin d'examiner le faible taux de diplomation en regard du nombre d'inscriptions et de faire rapport au VRER au plus tard le 1^{er} janvier 2009. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

16.2 **Création du Baccalauréat en administration des affaires - concentration en gestion internationale (régime coopératif)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente les objectifs du Baccalauréat en administration des affaires - concentration en gestion internationale (régime coopératif). Il explique qu'il s'agit d'un programme de 121 crédits. Le nouveau programme n'exigera pas de nouvelles ressources. On prévoit cinq nouvelles admissions par année.

R : 12-CGV-080927

Lise Bastarache, appuyée par Conrad Ferguson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du programme de Baccalauréat en administration des affaires avec concentration en gestion internationale - régime coopératif. »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

16.3 Création des programmes de gestion des services de santé

Maîtrise en gestion des services de santé

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le programme de Maîtrise en gestion des services de santé. Ce programme répond à un besoin de formation des gestionnaires évoluant dans les milieux francophones. Il discute de l'Étude des besoins présentée à l'annexe G du document. Au sujet des ressources, il explique que les programmes nécessiteront l'embauche d'une nouvelle professeure ou d'un nouveau professeur et de deux chargées ou chargés de cours.

Le recteur et vice-chancelier explique que le financement du Consortium CNFS n'est pas encore assuré. Cependant, il explique que la demande financière prévoit un financement adéquat pour la mise en oeuvre du projet et son maintien pour une période de cinq ans.

R : 13-CGV-080927

Léandre Cormier, appuyé par Ivan Robichaud, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du programme de Maîtrise en gestion des services de santé à condition que l'Université de Moncton reçoive le financement approprié du Consortium CNFS et que les responsables du programme modifie le profil de formation continue afin de le rendre conforme à la politique de reconnaissance des acquis telle que stipulée dans les règlements universitaires de l'Université. »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le programme du Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé. Ce programme compte 30 crédits, crédits qui peuvent être comptabilisés dans le programme de la Maîtrise en gestion des services de santé. Il discute de l'Étude des besoins présentée à l'annexe G du document.

R : 14-CGV-080927

Yvon Fontaine, appuyé par Conrad Ferguson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé à condition que l'Université de Moncton reçoive le financement approprié du Consortium CNFS et que la politique de reconnaissance des acquis soit respectée. »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

17. **RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE**

17.1 Nominations

Voir le Document F, p. 1-5

17.1.1 Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure

R : 15-CGV-080927

Jean-Guy Finn, appuyé par Conrad Ferguson, propose :

*« Que **Roseline Paulin** soit nommée membre du Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure. »*

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

17.1.2 Comité de placement**R : 16-CGV-080927**

Jean-Guy Finn, appuyé par Annie C. Daneault, propose :

« Que **Gilles Lepage** soit nommé membre du Comité de placement. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

17.1.3 Comité de vérification**R : 17-CGV-080927**

Jean-Guy Finn, appuyé par Pauline Banville-Pérusse, propose :

« Que **Raymond Gionet** soit nommé membre du Comité de vérification à titre d'expert non employé de l'Université de Moncton. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

17.2 Politique d'assiduité des membres du Conseil des gouverneurs

Voir le Document G, p. 1-2

La *Politique d'assiduité des membres du Conseil des gouverneurs* établit les principes en matière d'assiduité aux réunions du Conseil et aux réunions de ses comités. Elle définit une absence motivée et une absence non-motivée. Elle précise la sanction en cas d'absence récurrente.

R : 18-CGV-080927

Jean-Guy Finn, appuyé par Guilda Landry, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte la *Politique d'assiduité des membres du Conseil des gouverneurs*. »

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

18. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE

La présidente, Lise Bastarache, indique que le Comité de finance s'est réuni le 2 septembre 2008. Le Comité a discuté des dossiers en cours, notamment des risques et des impacts sur l'Université de Moncton suivant l'abolition de la *Politique sur la retraite obligatoire*.

19. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité de vérification s'est réuni le 3 septembre 2008. Il a discuté des mandats de vérification en cours, des attributions du Comité et des états financiers. Le président, Conrad Ferguson, indique qu'il n'y a pas de problèmes spécifiques à rapporter.

20. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT

Le Comité de placement s'est réuni le 2 septembre 2008. Suivant la révision des rendements, le Comité a discuté de l'évaluation de la performance des gestionnaires. Une grille de comparaison est présentement en préparation par le consultant Mercer (consultation en gestion de placements).

21. RAPPORT SUR LES INSCRIPTIONS

Le recteur et vice-chancelier indique aux membres que l'Université de Moncton a franchi le cap de 5000 étudiantes et étudiants pour une sixième année consécutive. En date du 18 septembre 2008, l'effectif étudiant s'élève à 5029 étudiantes et étudiants. Comparativement à l'année 2007, l'Université affiche une diminution de 106 étudiantes et étudiants. Dans les nouvelles admissions, on observe une diminution de 62 étudiantes et étudiants. Dans les réadmissions, on observe une diminution de 44 étudiantes et étudiants.

Concernant le nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux, on compte 449 inscriptions. Haïti et Tunisie ont des cohortes de 76 et 53 étudiantes et étudiants respectivement.

22. AFFAIRES NOUVELLES

22.1 Eau en bouteille

Un gouverneur demande que dorénavant le Conseil des gouverneurs montre l'exemple, comme il l'a fait à cette réunion, en prévoyant des cruches d'eau et des verres plutôt que des bouteilles d'eau pendant les réunions et les pauses.

22.2 Levée de fonds

L'Association des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton - Campus d'Edmundston a récemment organisé une levée de fonds pour venir en aide aux gens dans le besoin à Haïti en raison des nombreux ouragans qui ont ravagé le pays. Un montant de 1500 \$ sera remis à la Croix-rouge.

Applaudissements.

Note : Exceptionnellement, après avoir obtenu la permission du président du Conseil des gouverneurs, le point 22.2 a été ajouté à l'ordre du jour.

23. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Conseil des gouverneurs aura lieu à Moncton le 6 décembre 2008. Il y aura un souper de Noël pour les gouverneures et les gouverneurs le 5 décembre prochain.

24. CLÔTURE

La séance est levée à 14 h 20.

25. HUIS CLOS

Cette rencontre a eu lieu immédiatement après la clôture de la séance.

Contresigné le

Jeannot Castonguay, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale